

Guide du doctorant 2018-2019

Guide du doctorant 2018-2019

UNIVERSITÉ
PARIS8

VINCENNES-SAINT-DENIS

Table des matières

Préambule	4
Devenir doctorant	7
1 - Définir son sujet de thèse	7
2 - La codirection	7
3 - La cotutelle internationale de thèse	7
4 - Le « Doctorat Européen » ou « Doctor Europeus »	8
5 - Doctorat par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	9
Financer sa thèse	11
1 - Contrat doctoral, CIFRE et contrat ATER	11
2 - Financements ponctuels et bourses	15
3 - Portails d'offres de financement	16
Présenter sa candidature	19
Structure de la formation doctorale	25
La direction de la recherche	25
Les unités de recherche	25
La Coordination des écoles doctorales	24
Le Collège doctoral	24
Les écoles doctorales	25
École Doctorale Pratiques et Théories du sens (ED n° 31)	25
École Doctorale Esthétiques et Technologies des Arts (ED n° 159)	29
École Doctorale Cognition, Langage, Interaction (ED n° 224)	30
École doctorale Sciences sociales (ED n° 401)	33
Formation doctorale	39
1 - Durée de la thèse	40
2 - L'encadrement et le suivi de la thèse	41
3 - Les ateliers de formation mutualisés et les séminaires de recherche	41
4 - La soutenance de la thèse : organisation et délais réglementaires	42
La Bibliothèque de l'Université	45
À propos des collections	45
Votre thèse à la bibliothèque	45
Des séances de formation destinées aux doctorant.e.s	46
Des services individualisés	46
La salle de la recherche	46

Liens	47
Le portail HAL	47
Liens utiles	48
Contact	48
La Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord	51
Direction	51
Objectifs et axes de recherche	51
Être docteur	55
Les métiers visés	55
L'entrepreneuriat	56
Travailler à l'étranger	56
Les lieux ressources	56
Liste des doctorats	59
École Doctorale Pratiques et Théories du sens (ED 31)	59
École Doctorale Cognition, Langage, Interaction (ED 224)	59
École Doctorale Esthétiques et Technologies des Arts (ED 159)	60
École Doctorale Sciences Sociales (ED 401)	60
Infos pratiques	63
Acc&ss Paris-Nord (Centre de Mobilité Paris-Nord)	63
Contacts utiles	64



DEVENIR DOCTORANT

1 - Définir son sujet de thèse

Le sujet de thèse conduit à la réalisation d'un travail à la fois original et formateur. Le choix du sujet de thèse repose sur une concertation entre le ou la doctorant.e, le directeur ou la directrice de recherche et, le cas échéant, le co-directeur ou la co-directrice, ainsi que la direction de l'unité de recherche concernée, à partir d'un projet conséquent rédigé par le ou la candidat.e. Doctorant.e et directeur ou directrice veilleront à ce que ce projet puisse s'inscrire dans un ou plusieurs des axes de recherche de l'unité. Il fait office de premier engagement entre le ou la doctorant.e et son directeur ou sa directrice de recherche, formalisé au moment de l'inscription.

Il est possible également de réaliser un doctorat selon le dispositif spécifique du doctorat par validation des acquis de l'expérience (doctorat VAE, voir point 5 pour plus d'informations).

2 - La codirection

La codirection est fondée sur la pertinence scientifique de l'apport d'un.e deuxième directeur ou directrice de recherche. Si ce dernier ou cette dernière n'est pas titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) et/ou extérieur.e à l'université Paris 8, une demande de codirection doit être déposée par le directeur ou la directrice principal.e auprès de la Commission recherche qui se prononce en formation restreinte au vu d'un argumentaire solidement établi.

3 - La cotutelle internationale de thèse

La cotutelle de thèse est une procédure mise en œuvre sous la responsabilité de la Présidence de l'université. Elle permet à un.e doctorant.e de préparer une thèse sous la direction conjointe de deux enseignant.e.s habilité.e.s à diriger des recherches appartenant à deux universités, l'une française, l'autre étrangère.

Le ou la doctorant.e est inscrit.e dans les deux universités, paie les droits d'inscription dans une seule d'entre elles, qui est alors considérée comme l'établissement pilote. C'est dans ce dernier que doit être initiée la procédure d'acceptation de la cotutelle.

Le ou la doctorant.e s'engage à suivre alternativement des formations et des séminaires dans chacune des deux universités selon un rythme

défini par les deux parties dans la convention.

Au terme des années de préparation, une soutenance unique, dont les conditions de déroulement doivent être précisées dans la convention, est organisée dans l'une ou l'autre université, avec un jury mixte d'au moins cinq membres.

Cette soutenance donne lieu à la délivrance de deux diplômes correspondant dans chacun des deux pays à la fin des études de doctorat : grade de docteur.e pour l'université française, équivalent pour l'université étrangère.

La cotutelle doit être mise en place au cours de la première année de la thèse.

Contact : cotutellep8@univ-paris8.fr

Coordination des écoles doctorales

Bureau D 215

Tél : 01 49 40 70 52

4 - Le « Doctorat Européen » ou « Doctor Europeus »

Le Label européen est connu sous le terme de Doctorat européen ou Doctor europaeus. Il ajoute au diplôme de doctorat la reconnaissance d'une dimension européenne et favorise la valorisation de la formation doctorale sur le plan international. Au diplôme de doctorat classique, s'ajoute une attestation « Doctorat européen ».

Cette procédure est indépendante de la cotutelle de thèse et peut s'y ajouter.

L'obtention de ce label est assujettie à quatre conditions :

- la période de préparation du doctorat doit inclure un séjour de recherche d'au moins un trimestre dans un autre pays européen ;
- l'autorisation de soutenance est accordée au vu des rapports rédigés par au moins trois professeur.e.s. Deux d'entre eux ou elles doivent être issu.e.s d'établissements d'enseignement supérieur de deux pays européens autres que celui du pays où la soutenance a lieu. Le ou la référent.e du laboratoire d'accueil ne peut pas être rapporteur.e ;
- au moins un membre du jury doit appartenir à un établissement d'enseignement supérieur d'un pays européen autre que celui du pays où la soutenance a lieu ;
- une partie de la soutenance doit être effectuée dans une langue officielle de la Communauté Européenne autre que celle du pays où a lieu la soutenance.

Le ou la doctorant.e souhaitant obtenir le label « Doctorat européen » doit en informer son école doctorale avant la soutenance. Il sera souhaitable que la démarche soit envisagée dès le début du doctorat afin d'intégrer cette procédure dans le calendrier de réalisation de la thèse.

Au moment du dépôt de son dossier de soutenance à l'école doctorale, il ou elle complète la composition du jury proposée et signée par le directeur ou la directrice de thèse par un formulaire attestant que le doctorat a été préparé pendant un séjour d'au moins un trimestre dans un autre pays européen. Il ou elle joint également un compte-rendu de son séjour.

5 - Doctorat par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Le doctorat est un diplôme sanctionnant une expérience de recherche. La validation d'un doctorat par VAE reconnaît une activité exercée dans le champ professionnel, mais une activité scientifique et de recherche.

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;
- Articles L.613-3 et L. 613-4 du code de l'éducation, modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78 ainsi que R613-35 et R613-36 ;
- Article L. 6411-1 du code du travail ;
- Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
- Loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens.

Le bureau VAE de la Direction Formation informe et conseille sur rendez-vous téléphonique.

Bureau VAE - Direction Formation

LEBERT Aline/MEYER Ghislaine

Bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment C : C007 et C021

Tél : 01 49 40 67 73 et 01 49 40 71 50

Courriel : vae@univ-paris8.fr



FINANCER SA THÈSE

Financer sa thèse devient une nécessité toujours plus incontournable, mais il est difficile et chronophage de trouver un financement ; il faut souvent s'y préparer dès le Master. La recherche de financement se fait alors en lien étroit avec le projet de thèse, le ou la (futur.e) encadrant.e, et compte tenu des aspirations professionnelles du ou de la doctorant.e après la thèse.

Deux grands types d'aides financières sont accessibles aux doctorant.e.s :

- des financements pluriannuels, tel que le contrat doctoral
- des financements ponctuels, comme les aides à la mobilité ou les bourses.

Seules les principales aides sont ici mentionnées. Vous trouverez une description plus approfondie dans la plaquette intitulée Doctorat, un financement adapté à votre projet (disponible à l'adresse http://scuio-ressources-documentaires.univ-paris8.fr/opac/index.php?lvl=notice_display&id=1838).

1 - Contrat doctoral, CIFRE et contrat ATER

Contrat doctoral

Le contrat doctoral est reconnu comme une véritable expérience professionnelle. C'est en effet un contrat de travail à durée déterminée de 3 ans. Il peut être financé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, par la Région ou par la Commission européenne.

Le ou la doctorant.e peut choisir de se consacrer entièrement à sa recherche doctorale, ou bien, peut demander à effectuer une activité complémentaire dans le cadre de ce dispositif. Ces activités se déclinent en :

- activité complémentaire d'enseignement ;
- activité complémentaire de diffusion de l'information scientifique et technique ;
- activité complémentaire de valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique ;
- activité complémentaire d'expertise effectuée dans une entreprise, une collectivité territoriale ; une administration, un établissement public, une association ou encore, une fondation.

Pour en savoir plus, se référer au Décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

Lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/8/29/MENH1619632D/jo>

Contrat doctoral Paris 8

L'université Paris 8 attribue chaque année un certain nombre de contrats doctoraux. Chaque école doctorale organise un concours afin d'attribuer le quota de contrats qui lui est imparti. Suivant les écoles doctorales il a lieu soit fin juin, soit début septembre. Renseignez-vous auprès des responsables des écoles doctorales.

Contrat doctoral de l'EUR ArTeC - École universitaire de recherche Arts, Technologies, numérique, médiations humaines et Créations

L'EUR (École universitaire de recherche) ArTeC s'efforce de relever un triple défi : créer un nouveau consortium scientifique et pédagogique international, valorisant les croisements interdisciplinaires sur les problématiques et les enjeux de la création ; élaborer une offre de formation attractive sur le plan national et international en Master, Post-Master, Doctorat et Post-Doctorat ; devenir un pôle de référence structurant au sein de la CoMUE UPL.

Concrètement, ArTeC aide à faire émerger des collaborations entre les institutions partenaires, en soutenant et en sollicitant des projets basés sur des articulations originales entre recherche et formation supérieure (master, doctorat), entre création artistique, cognition et technologies numériques, entre humanités, ingénierie, design et sciences sociales, entre campus universitaires, institutions culturelles, activistes associatifs et partenaires privés.

Le champ de recherche concerné par l'EUR ArTeC - à la fois inclusif et spécifique est circonscrit par son intitulé : Arts, Technologies, numérique, médiations humaines et Créations. L'art, la création et les technologies apportent une dimension particulière de questionnement et d'ouverture aux enjeux fondamentaux des médiations humaines, sur le plan culturel, social et politique.

La politique de recherche et de formation d'ArTeC est structurée autour de 3 axes scientifiques majeurs :

- La création comme activité de recherche
- Les nouveaux modes d'écriture et de publication
- Les technologies et les médiations humaines

L'objectif de ce programme poursuit ainsi une double ambition : questionner et développer la création, comme processus, production et apprentissage, et accorder une importance cruciale aux technologies et au numérique à travers l'articulation de la recherche et de la formation.

Ainsi, ArTeC est une école universitaire de recherche qui fait de la recherche-création, dans sa théorisation, sa mise en pratique et sa puissance de transformation, un enjeu scientifique décisif pour aujourd'hui et demain.

En 2018, 3 contrats doctoraux sont ouverts au concours, l'appel à candidatures sera lancé en juin. Plus d'informations sur le site du Labex Arts H2H : www.labex-arts-h2h.fr

Contrat doctoral COMUE Paris Lumières

La COMUE Paris Lumières attribue également des contrats doctoraux. Chaque école doctorale sélectionne 1 ou 2 candidat.e.s. La candidature est à remettre au ou à la futur.e directeur ou directrice de recherche avant le mois de juin (les dates de dépôt du dossier varient en fonction de l'unité de recherche).

Informations : <http://www.u-plum.fr/suivi-appel-projet-upl> ou <https://www.univ-paris8.fr/Contrat-doctoral-UPL>

Contrat doctoral « fléché handicap »

Financé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce contrat est destiné aux étudiant.e.s en situation de handicap porteurs ou porteuse d'un projet de thèse et reconnu.e.s bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Les appels à candidature sont diffusés au mois de février pour un contrat qui commence à l'automne.

Informations : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Allocation de la région Ile-de-France pour le financement d'un contrat doctoral

Le projet du ou de la futur.e doctorant.e doit s'inscrire dans une thématique relevant d'un Domaine d'Intérêt Majeur (DIM), telle que « Innovation, sciences, techniques, sociétés ». Les dates de candidatures varient en fonction des appels à projet.

Informations : <http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/allocations-recherche-dim-ardoc>

Contrat doctoral de l'Institut des Amériques (IdA)

Le ou la doctorant.e doit résider chaque année 10 mois sur le site du pôle international de l'IdA dont il ou elle est coordinateur ou coordinatrice. Il ou elle doit consacrer un tiers de son temps au développement des activités scientifiques et partenariales du pôle en collaboration avec l'équipe en charge des relations internationales de l'IdA. Les candidatures sont à déposer au mois de mars.

Informations : <http://www.institutdesameriques.fr/content/aides>

Contrat doctoral industriel européen (European Industrial Doctorate, EID)

Ce contrat, financé par la Commission européenne, s'inscrit dans les actions Marie Curie qui ont pour objectif de favoriser les échanges entre

des chercheur.e.s de pays différents, dans l'Union européenne et dans des pays associés. Il est en quelque sorte l'équivalent européen de la CIFRE, puisque le ou la doctorant.e passe la moitié de son temps auprès du partenaire privé (entreprise, association, fondation, etc.) Ce contrat associe un acteur économique et une université de deux états membres ou pays associés différents. Pour participer à une action Marie Curie, le ou la doctorant.e doit être soutenu.e par son ou sa futur.e directeur ou directrice de recherche.

Informations disponibles auprès du service de la valorisation de la recherche : <http://www.univ-paris8.fr/Valorisation-de-la-recherche>

Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)

D'une durée de 3 ans, la CIFRE permet de préparer sa thèse au sein d'une entreprise, d'une association ou d'une collectivité publique (l'organisme employeur du ou de la doctorant.e). Elle lie 3 partenaires : le ou la doctorant.e, l'employeur et le laboratoire de recherche chargé de l'encadrement scientifique. La candidature est à adresser à l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) avant ou au plus tard 9 mois après le début de la thèse.

Processus de montage d'une CIFRE à l'Université Paris 8

La Valorisation de la Recherche vous accompagne dans la mise en place et la négociation du contrat de collaboration Université/entreprise en étroite collaboration avec le service juridique.

Contactez le service Valorisation de la Recherche : valorisationdelarecherche@univ-paris8.fr

Informations : <http://www.anrt.asso.fr/>

Contrat d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)

Ce contrat permet au ou à la doctorant.e en fin de thèse ou au ou à la docteur.e qui s'engage à passer les concours de l'enseignement supérieur, d'enseigner à l'université et de réaliser des recherches. La durée du contrat est d'un an, renouvelable sous conditions. La candidature est à déposer en avril-mai sur le site Galaxie des personnels de l'enseignement supérieur. Il est possible de postuler dans toutes les universités. Certains postes ne sont pas diffusés sur Galaxie ; consulter également les sites des universités à partir du mois d'avril.

Informations : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_ATER.htm

2 - Financements ponctuels et bourses

Il existe de très nombreuses bourses et aides à la mobilité auxquelles postuler dans le cadre du doctorat, notamment au travers de portails d'information. Quelques pistes sont ici évoquées.

En outre, le service des relations internationales de Paris 8 en diffuse régulièrement sur son site : <http://www.univ-paris8.fr/-INTERNATIONAL->

L'aide financière (école doctorale)

Les écoles doctorales peuvent financer ponctuellement une partie des frais des doctorant.e.s liés à leur recherche, notamment - mais pas exclusivement - pour des déplacements dans le cadre de leur participation à des colloques ou de leurs études de terrain. Les périodes de candidature varient en fonction de l'école, renseignez-vous auprès de votre école doctorale de rattachement.

Aide à la mobilité internationale des doctorant.e.s (AMI doctorant.e.s)

Cette aide attribuée par la région Ile-de-France, est répartie sur 3 ans maximum. Elle est destinée aux doctorant.e.s inscrit.e.s en 1re ou en 2e année de thèse dans un laboratoire d'Ile-de-France et préparant une thèse en sciences humaines et sociales. Les candidatures sont à déposer au printemps de chaque année (entre février et avril).

<http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/aide-mobilitate-internationale-doctorant.e.s-ami-doctorants>

Bourses des Écoles françaises à l'étranger (E.F.E.)

Cinq écoles françaises à l'étranger (l'École française d'Athènes, l'École française de Rome, l'Institut français d'archéologie orientale au Caire, l'École française d'Extrême-Orient et La Casa de Velázquez de Madrid) proposent des bourses destinées aux doctorant.e.s dont le travail de recherche nécessite un séjour dans les pays concernés. La bourse est destinée à couvrir les frais de transport et de séjour. La date de candidature varie selon l'école.

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56594/ecoles-francaises-a-l-etranger.html#institutInstitut_francais_d_archeologie_orientale

Erasmus +

Il s'agit d'un programme d'échange européen destiné aux étudiant.e.s de la 2^e année de licence au doctorat, permettant d'étudier dans une université partenaire de Paris 8.

Le montant du financement diffère en fonction du pays et de la nature du projet (stage ou séjour d'études). Les candidatures sont à adresser en février-mars.

<http://www.univ-paris8.fr/Le-programme-erasmus>

3 - Portails d'offres de financement

D'autres sources de financement sont recensées sur les portails d'information listés ci-dessous.

Calenda

Portail d'informations en lettres et en sciences humaines et sociales à destination des étudiant.e.s, des enseignant.e.s et des chercheur.e.s. Il comprend une rubrique consacrée aux bourses, mais aussi aux prix et aux emplois.

<http://calenda.org/search.html?primary=ftype&ftype=47>

CampusBourses

Annuaire de programmes de bourses doctorales et postdoctorales émanant de l'agence Campus France.

<http://www.campusfrance.org/fria/bourse/index.html#app=faac&193-si=0>

EFiGiES

Association mettant en lien des étudiant.e.s et des jeunes chercheur.e.s en études féministes, sur le genre et les sexualités. Elle diffuse sur son site des appels à contributions pour des colloques, des séminaires, mais aussi des offres de financement : allocations, bourses, etc.

<http://www.efigies.org/>

Euraxess Jobs

Portail de la Commission européenne, comprenant des offres d'emploi de doctorat.

<http://ec.europa.eu/euraxess/index.cfm/jobs/index>

European Funding Guide

Organisation à but non lucratif recensant des bourses de l'Union européenne

<http://www.european-funding-guide.eu/>

Association iEDU

IEDU, association loi 1901, assure une veille sur de nouvelles sources de financement (bourses, prix, appel à projets...) et met à jour une base constituée depuis plus de 10 ans.

www.iedu.asso.fr

PRÉSENTER SA CANDIDATURE

Pour l'admission en doctorat il faut être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant l'aptitude à la recherche. Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale inscrire des étudiant.e.s ayant effectué à l'étranger des études de niveau équivalent, ou des étudiant.e.s bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience.

L'inscription au doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition de la direction de l'école doctorale après avis du directeur ou de la directrice de thèse et de la direction de l'unité de recherche. Le sujet de thèse doit être en adéquation avec les domaines de recherche du directeur ou de la directrice de thèse et de son unité de recherche.

Le ou la candidat.e prend contact avec un.e enseignant.e chercheur.e ou un.e chercheur.e habilité.e à diriger des recherches ou la direction de l'unité de recherche à qui il ou elle transmet par mail un dossier constitué des pièces suivantes :

- une lettre de candidature ;
- un projet de thèse d'une dizaine de pages définissant le sujet, les premières indications bibliographiques, l'inscription du sujet dans les axes de recherches de l'unité de recherche de rattachement, un planning de travail prévisionnel ;
- un CV ;
- la copie du diplôme du Master 2 ou titre équivalent ;
- les relevés de notes correspondants.

Après accord du directeur ou de la directrice de thèse, le ou la candidat.e présente son dossier à la direction de l'unité de recherche de rattachement.

Après accord de l'unité de recherche, le dossier est ensuite déposé auprès de l'école doctorale à laquelle est attachée l'unité de recherche.

Après examen du dossier et accord de la direction de l'école doctorale, le ou la candidat.e peut procéder à son inscription administrative.

Le dossier d'admission, téléchargeable sur les sites respectifs des écoles doctorales, est à transmettre au secrétariat de l'école doctorale via l'application e-candidat. Vous trouverez plus d'informations sur ce lien :

<https://www.univ-paris8.fr/-INSCRIPTIONS-91->



Frais d'inscription

Le montant annuel des droits de scolarité pour l'inscription en doctorat est fixé par décret ministériel. Pour l'année 2018-2019, il est de **380,00 euros**.

À ces frais s'ajoute, depuis la rentrée 2018, l'acquittement obligatoire de la « contribution à la vie étudiante et de Campus » (CVEC) d'un montant de **90,00 euros** auprès du CROUS.

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter la page suivante : https://www.univ-paris8.fr/CVEC?var_recherche=cvec&choix=c

Calendrier

Admission en première année

- a) Dates de dépôt du dossier complet des candidats : du 2 mai au 31 octobre 2018
- b) Inscription administrative : du 6 au 20 juillet 2018 et du 3 septembre au 30 novembre 2018

Réinscription en deuxième année

- a) Dates de dépôt du dossier complet des candidats : du 2 mai au 29 juin 2018
- b) Inscription administrative : du 6 au 20 juillet 2018 et du 3 au 29 septembre 2018

Réinscription en troisième année et au-delà (sous réserve d'acceptation du dossier)

- a) Dates de dépôt du dossier complet des candidats : du 2 mai au 14 septembre 2018
- b) Inscription administrative : du 6 au 20 juillet 2018 et du 3 septembre au 12 octobre 2018



STRUCTURE DE LA FORMATION DOCTORALE

La direction de la recherche

La direction de la recherche regroupe trois services :

- la Coordination des unités de recherche ;
- le service de Valorisation de la recherche ;
- la Coordination des écoles doctorales.

Le service de coordination des unités de recherche est le support de l'activité des unités de recherche. Il soutient l'organisation et assure le suivi financier et logistique des activités des enseignant.e.s-chercheur.e.s (organisation de colloques, missions de recherche...).

Entrée de l'Université - Hall d'expositions

Contact : 01 49 40 70 43

Le service de la valorisation de la recherche diffuse les appels d'offres nationaux (ANR?; ministères?; collectivités locales?; fondations...) et internationaux (H2020 notamment). Il accompagne ensuite les chercheur.e.s au montage de projets.

Entrée de l'Université - Hall d'expositions

Contact : 01 49 40 64 60

<http://recherche.univ-paris8.fr>

Les unités de recherche

L'université compte 33 unités de recherche (UR) dont 25 équipes d'accueil (EA) et 8 unités mixtes de recherche (UMR), auxquelles s'ajoutent 4 structures fédératives et la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord. Les responsables des unités de recherche se réunissent au moins quatre fois par an en Commission des directeurs d'unité. La commission est une instance de concertation et d'information pour tout ce qui concerne la gestion des unités de recherche. Elle est présidée par le vice-président Recherche.

Les axes de recherche et la composition des équipes de recherche sont consultables sur le site : <http://recherche.univ-paris8.fr> ou sur les sites des écoles doctorales.

La Coordination des écoles doctorales

Le service de la coordination des écoles doctorales définit et met en œuvre un plan d'action, en cohérence avec la politique doctorale de l'établissement. Il contribue à la réalisation de rapports, réponses aux enquêtes, évaluations sur l'organisation et la coordination des quatre écoles doctorales. Il développe et promeut l'attractivité internationale dans le cadre des cotutelles de thèses et des programmes d'échanges favorisant la mobilité des doctorant.e.s pour effectuer des séjours de recherche au sein des universités étrangères.

Ce service est également chargé des campagnes d'allocations de recherche. En appui aux missions des écoles doctorales, il propose des sessions de formation à la connaissance de l'environnement socio-économique, aux débouchés professionnels et aux stratégies de recherche d'emploi (rencontres avec des professionnels d'entreprises ou du secteur public, sessions de techniques de recherche d'emploi en collaboration avec le SCUIO-IP).

L'autre activité de ce service est de conseiller et d'accompagner les directions des écoles doctorales dans la mise en œuvre de leur politique de formation doctorale, conformément au cadre réglementaire édicté par l'arrêté du 25 mai 2016 et du conseil académique de la recherche. Elle s'appuie pour cela sur le Collège doctoral.

Le Collège doctoral

Le collège doctoral de Paris 8 a pour mission de contribuer à la coordination de la stratégie et des actions des écoles doctorales de l'université. Il s'assure de la transversalité des opérations menées par les écoles doctorales. En accord avec les directions des écoles doctorales et le service de la coordination des écoles doctorales, il contribue à l'élaboration de la politique de l'université en matière de formation doctorale.

Il contribue à toutes les opérations liées à la formation doctorale (suivi de la mise en œuvre de la politique des écoles doctorales, évaluation de la formation doctorale, suivi réglementaire, professionnalisation et insertion professionnelle des doctorant.e.s et docteur.e.s...), en coordination avec les écoles doctorales. Il accompagne la mise en place de la politique doctorale de l'université dont la responsabilité revient aux directions des écoles doctorales (et à leurs conseils) et au service de la coordination des écoles doctorales.

Le collège doctoral conduit une réflexion sur les évolutions et les transformations possibles de la politique doctorale de l'université. Il peut être une force de proposition pour des évolutions du fonctionnement et des périmètres des écoles doctorales, mais la mise en place relève des directions et des conseils des écoles doctorales.

Les écoles doctorales

Une école doctorale est une fédération d'unités de recherche autour de thématiques scientifiques qui prend en charge suivi administratif et l'ensemble des questions liées au doctorat.

Elle offre aux doctorant.e.s un encadrement scientifique et organise une formation à et par la recherche, sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur à l'issue d'un cursus de trois années après l'obtention d'un master. Elle offre un dispositif d'appui à l'insertion professionnelle des docteurs tant aux plans national, européen, qu'international.

Elle est pilotée par un.e directeur ou directrice ainsi qu'un.e directeur ou directrice adjoint.e et son conseil, et est administrée par un.e responsable chargé.e de gestion administrative et financière. Des représentants élus des doctorant.e.s suivent et animent également la vie de l'école doctorale.

L'école doctorale assure le recrutement des doctorant.e.s contractuel.les (contrat doctoral) ; octroie des aides financières aux doctorant.e.s pour la participation à des colloques, études de terrain, etc. ; le suivi des doctorant.e.s (soutenance, insertion professionnelle) ; la formation interdisciplinaire (ateliers mutualisés, séminaires de recherche) et la communication (site web).

Texte de référence : arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

École Doctorale Pratiques et Théories du sens (ED n° 31)

L'ED « Pratiques et théories du sens » est issue du renouvellement, en 1999, du programme de l'École doctorale créée en 1990 par Henri Meschonnic, « Disciplines du sens ». Elle est la plus importante ED de l'Université Paris 8, tant par le nombre des doctorant.e.s qu'elle encadre que par le nombre d'unités de recherche qu'elle rassemble et par celui des thèses soutenues. Elle regroupe des formations en littérature, philosophie, langues, histoire, science politique, sciences de l'éducation et psychanalyse. L'ED réunit ainsi des disciplines représentatives des sciences humaines (au sens d'« humanités »). Le point de rassemblement entre toutes les formations consiste en une approche critique des disciplines et de leur fonction dans le monde contemporain. Cette relative homogénéité favorise les échanges et les collaborations entre chercheur.e.s d'unités proches et les partages entre les disciplines. Ses liens avec des universités étrangères, le nombre des cotutelles qu'elle

accompagne chaque année, le nombre enfin d'étudiants étrangers qu'elle accueille sont la preuve de son rayonnement international.

Directrice : Catherine Verna

Directrice adjointe : Brigitte Félix

Responsable administrative et financière : Olga Stepanova

Contact : 33 (0) 1 49 40 71 44

Courriel : sens@univ-paris8.fr

Co-responsable administrative et financière : Aimée Thomas

Contact : 01 49 40 73 70

Courriel : ed.sens@univ-paris8.fr

Site Internet : www.sens.univ-paris8.fr

QUELQUES CHIFFRES :

- Année universitaire 2017-2018 : 496 doctorant.e.s inscrit.e.s
- Thèses soutenues en 2017 (année civile) : 46

Unités de recherche :

26 EA 1569 - Transferts critiques et dynamique des savoirs (domaine anglophone)

Directeurs : Rémy Bethmont, Gwen Le Cor (adj.)

Assistante : Claudia Palermo

Contact : 01 49 40 68 80

Site Internet : <http://www.ea-anglais.univ-paris8.fr>

EA 1571 - Centre de recherches historiques : histoire des pouvoirs, savoirs et sociétés

Responsable : Catherine Saliou

Assistante : Ouarda Yahiaou

Contact : 01 49 40 70 09

Site Internet : www2.univ-paris8.fr/recherche-histoire/

EA 1577 - Les mondes allemands : histoire des idées et des représentations

Responsable : Stefanie Buchenau

Assistante : Ana Soares

Contact : 01 49 40 70 09

Site Internet : www.ufr-langues.univ-paris8.fr/Organigramme-de-l-unite
et www.ufr-langues.univ-paris8.fr/Thematique-bilan-et-projets-de-l

EA 2305 - Etudes juives et hébraïques

Responsable : Maria Gorea

Assistante : Ouarda Yahiaou

Contact : 01 49 40 70 09

Site Internet : <http://www.univ-paris8.fr/EA-2305-Etudes-juives-et>

EA 4007 - La section clinique

Responsable : Sophie Marret

Assistant : Kevin Mazaniello

Contact : 01 49 40 72 11

Site Internet : www.ufr-sepf.univ-paris8.fr/?-Activites-de-recherche,101

EA 4008 - Laboratoire d'études et de recherches sur les logiques contemporaines de la philosophie (LLCP)

Responsables : Michèle Cohen-Halimi, Nadia Yala Kisukidi (adj.)

Assistante : Joana Rubio

Contact : 01 49 40 68 80

Site Internet : www.llcp.univ-paris8.fr et www.artweb.univ-paris8.fr

EA 4384 - Centre interdisciplinaire de recherche, culture, éducation, formation, travail (CIRCEFT)

Responsables : Jean-Yves Rochex, Mathias Gardet (adj.)

Assistante : Evelyne Mengue

Contact : 01 49 40 68 80

Site Internet : www.circeft.org

EA 4385 - Laboratoire d'études romanes**Responsables** : Pascale Thibaudeau, Enrique Fernandez (adj.)**Assistante** : Joana Rubio**Contact** : 01 49 40 68 80**Site Internet** : www.univ-paris8.fr/laboratoire-etudes-romanes**EA 7322 - Littérature, Histoires, Esthétique****Responsables** : Martine Créac'h, Lionel Ruffel (adj.)**Assistante** : Nathalie Meziane**Contact** : 01 49 40 66 83**Site Internet** : www.litterature-et-histoires.univ-paris8.fr**UMR 8533 - Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES)****Responsable** : Philippe Minard**Assistant** : Kevin Mazaniello**Contact** : 01 49 40 72 11**Site Internet** : www.univ-paris8.fr/idhe**UMR 8238 LEGS (Laboratoire d'études de genre et de sexualité)****Responsables** : Anne Emmanuelle Berger, Patricia Paperman (adj.)**Assistante** : Kamila Bouchemal**Contact** : 01 49 60 41 01**Site Internet** : www.legs.cnrs.fr/**UMR 8244 - Institut d'histoire du temps présent****Responsable** : Christian Delage**Assistante** : Ana Soares**Contact** : 01 40 25 11 91**Site Internet** : <https://web-ast.dsi.cnrs.fr/>**UMR 7217 - Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA) :****Responsables** : Hervé Serry, Laure Pitti (CSU), Christine Cadot (LabToP) et Carole Brugeilles (GTM)**Assistants** : Vincent Farnea, Sandra Nicolas, Jeremy Deher**Contact** : 01 40 25 10 73**École Doctorale Esthétiques et Technologies des Arts (ED n° 159)**

En étroite collaboration avec l'UFR « Arts, esthétique et philosophie » qui assure les enseignements de Licence et de Master, l'EDESTA encadre, coordonne et promeut les activités de recherche des jeunes chercheurs.e.s inscrit.e.s en doctorat dans le domaine des Arts. Dans la continuité des apprentissages effectués au sein de l'UFR, la formation des doctorant.e.s permet de poursuivre l'acquisition des compétences spécialisées que requièrent les disciplines artistiques. Son enseignement, qui a pour vocation d'aiguiser l'esprit, développe une dimension transdisciplinaire incarnée par quatre équipes de recherche qui regroupent la presque totalité des champs de l'esthétique contemporaine : arts plastiques, photo, images numériques, cinéma et audiovisuel, musique, danse, théâtre.

La formation à la recherche est dans l'EDESTA prioritairement liée aux projets personnels des étudiants. A la fois théorique et pratique, elle se focalise sur un secteur précis, disciplinaire ou transdisciplinaire, et croise réflexion esthétique, analytique, historique et technique. La relation suivie avec un directeur de recherches (ou deux co-directeurs) est au cœur de la formation à la recherche. Elle a pour pendant la participation à des séminaires consacrés aux doctorant.e.s ou ouverts à eux, destinés à alimenter leurs recherches par la confrontation à des problématiques et méthodes susceptibles d'enrichir leur pratique de nouveaux apports.

Directrice : Isabelle Ginot**Directrice adjointe** : Christa Blümlinger**Responsable administrative** : Myriam Bouseba**Contact** : 33 (0)1 49 40 73 66**Courriel** : edesta@univ-paris8.fr**Site Internet** : www.edesta.univ-paris8.fr**QUELQUES CHIFFRES :**

- Année universitaire 2017-2018 : 251 doctorant.e.s inscrit.e.s
- Thèses soutenues en 2017 (année civile) : 35

Unités de recherche :

EA 1572 - Esthétique, Musicologie, Danse et Créations Musicales

Directeur du laboratoire : Makis Solomos

Assistant : Walid Mtimet

Contact : 01 40 25 64 61

Site Internet : www.musique.univ-paris8.fr

EA 1573 - Scènes du monde, création, savoirs critiques

Directrice du laboratoire : Katia Légeret

Assistante : Ghizlane Ben Kassou

Contact : 01 40 25 71 16

Site Internet : www.scenes-monde.univ-paris8.fr

EA 2502 - Esthétique, Sciences et Technologie du cinéma et de l'audiovisuel

Directeur du laboratoire : Dork Zabunyan

Assistante : Ghizlane Ben Kassou

Contact : 01 40 25 71 16

Site Internet : www.estca.univ-paris8.fr

EA 4010 - « Arts des images et art contemporain »

Directeur du laboratoire : Eric Bonnet

Assistant : Walid Mtimet

Contact : 01 40 25 64 61

Site Internet : www.ai-ac.fr

École Doctorale Cognition, Langage, Interaction (ED n° 224)

L'École Doctorale CLI réunit sept équipes proposant une offre de formation à la recherche dans des disciplines s'inscrivant dans le champ des sciences cognitives entendu au sens large : la linguistique, la psychologie, les neurosciences, l'informatique, les mathématiques et des sciences de l'information et de la communication. Cette configuration relativement unique dans la carte nationale des offres de formation et de recherche propose un programme homogène bâti à partir d'un ancrage disciplinaire riche et cohérent. Elle ouvre également la possibilité de construire des relations interdisciplinaires fécondes à la fois sur des domaines fondamentaux (psycholinguistique, acquisition du langage,

neuropsychologie, cognition artificielle, psychopathologie, cognition située, informatique, psychologie sociale, ergonomie) et appliqués (didactique, psychologie et relations sociales et inter-groupes, neuropsychologie clinique, informatique).

Les recherches spécifiques sur les langues signées, qui ont une place tout à fait importante à l'ED - puisque CLI est sans doute la seule école doctorale française accueillant des étudiants sourds exclusivement signants - combinent par exemple une perspective théorique linguistique (description des langues signées), et une perspective appliquée (enseignement aux sourds des langues signées et écrites) faisant appel à la psychologie et à l'informatique. De même, l'intérêt d'avoir recours à des mesures de potentiels évoqués ainsi qu'à l'imagerie cérébrale déjà très utilisée en psycholinguistique et en psychopathologie intéresse maintenant d'autres disciplines telles que la linguistique ou les sciences de l'information et de la communication.

Les thématiques de l'École Doctorale s'inscrivent dans une des priorités scientifiques de l'université : l'épistémologie des sciences humaines et sociales et ainsi des sciences des technologies de l'information et de la communication.

Directeur : Joaquim Brandão de Carvalho

Directrice adjointe : Isis Truck

Responsable administratif : Reinaldo Lara

Contact : 33 (0)1 49 40 73 68

rlara@univ-paris8.fr

Site Internet : www.cli.univ-paris8.fr

QUELQUES CHIFFRES :

- Année universitaire 2017-2018 : 178 doctorant.e.s inscrit.e.s
- Thèses soutenues en 2017 (année civile) : 31

Unités de recherche :

EA 549 - Laboratoire Paragraphe

Directeur du laboratoire : Imad Saleh

Assistante : Evelyne Mengue

Contact : 01 49 40 68 80

Site Internet : <http://paragraphe.univ-paris8.fr>

EA 2027 - Laboratoire de Psychopathologie et Neuropsychologie

Directrice du laboratoire : Michèle Montreuil

Assistante : Ana Soares

Contact : 01 49 40 72 11

Site Internet : <http://lpn.paris8.free.fr>

EA 7393 - Laboratoire QUARTZ

Directeur : Jean-Pierre Barbot

Assistante : Ana Soares

Contact : 01 49 40 72 11

Site Internet : <http://lisma.supmeca.fr>

EA 4004 - Cognitions Humaine et Artificielle

Directeur du laboratoire : Charles Tijus

Assistants : Anne Ronsheim, Ouarda Yahiaoui

Contact : 01 49 40 68 07/70 09

Site Internet : www.cognition-usages.org/chart

EA 4386 - Laboratoire Parisien de Psychologie Sociale (LAPPS - Paris 8/Paris 10)

Directeur : Thierry Meyer. **Directeur adjoint :** Patrick Mollaret

Assistante : Ghislane Ben Kassou

Contact : 01 49 40 71 16

Site Internet : www.lapps.fr

UMR 7023 - Structures formelles du langage

Responsable : Sophie Wauquier

Assistante : Corinne Marius, Georgie Morand

Contact : 01 49 40 73 35

Site Internet : www.umi7023.cnrs.fr

UMR 7539 - Laboratoire Analyse Géométrie et Application (LAGA - Paris 8/Paris 13). Équipe Mathématiques pour le traitement de l'information et de l'image

Directeur : Julien Barral. **Directrice de l'équipe MTH :** Sihem Mesnager

Assistante : Anne Ronsheim

Contact : 01 49 40 70 86/68 07

Site Internet : www.math.univ-paris13.fr/laga

École doctorale Sciences sociales (ED n° 401)

L'École Doctorale Sciences Sociales créée en 2000 regroupe actuellement trois unités mixtes de recherche et 7 équipes d'accueil rassemblant des formations principalement en sociologie, anthropologie, géographie, géopolitique, sciences de l'information et de la communication, droit, sciences économiques, sciences de gestion.

La diversité disciplinaire de l'École Doctorale Sciences Sociales est un atout structurel dans le sens d'une approche transversale des questionnements intellectuels relevant du champ du social. En se concentrant sur de grands axes thématiques - raisonnement spatial, monde urbain, rapports sociaux, justice, droit citoyen, nouvelles dimensions du savoir et de l'éducation, industrialisation et internationalisation de la culture, économie, etc. - l'École Doctorale fédère les grands champs disciplinaires des sciences sociales. Étant à l'origine un lieu de recherches cloisonnées par aires géographiques (Europe, Maghreb, Russie, Amériques ...), aujourd'hui le nombre grandissant de cotutelles, les contacts sans cesse développés avec des établissements étrangers et une démarche épistémologique comparatiste, illustrent son ouverture sur le monde contemporain en mouvement.

Dans le cadre de cette démarche comparatiste et internationale et de sa mission de formation par la recherche, l'École Doctorale Sciences Sociales favorise l'aide aux doctorant.e.s en contribuant financièrement à leur mobilité dans le cadre de leurs enquêtes de terrain et de communications à colloque. Un entraînement à la présentation scientifique en anglais renforce cette formation. Des séminaires et journées d'études « de regards croisés sur des questions contemporaines » permettent aux doctorant.e.s de confronter les problématiques et les méthodologies liées à la diversité des disciplines, enrichissant ainsi leurs parcours.

Directeur : Alphonse Yapi-Diahou

Directeur adjoint : André Filler

Responsable administrative : Mireille Morvan

Contact : 33 (0)1 49 40 73 63

Courriel : ed-scsoc@univ-paris8.fr

Site Internet : www.sciences-sociales.univ-paris8.fr

QUELQUES CHIFFRES :

- Année universitaire 2016-2017 : 358 doctorant.e.s inscrit.e.s
- Thèses soutenues en 2016 (année civile) : 39

Unités de recherche :

EA 1581 - Centre de recherche en droit privé et droit de la santé (CRDPDS).

Directrice : Béatrice Parance

Directrice adjointe : Bénédicte Boyer-Bévière

Assistante : Anne Ronsheim

Contact : 01 49 40 70 86 / 68 07

Site Internet : www.labo-droit-sante.univ-paris8.fr

EA 353 - Centre de recherches et d'analyse géopolitique (CRAG)

Directrice : Barbara Loyer

Directrice adjointe : Isabelle Saint-Mézard

Assistante : Claudia Palermo

Contact : 01 49 40 68 80

Site Internet : www.geopolitique.net

EA 3588 - Centre d'études sur les médias, les technologies et l'internationalisation (CEMTI)

Directeur : poste vacant

Assistante : Latufa Yahaya

Contact : 01 49 40 70 66

Site Internet : www.univ-paris8.fr/cemti

EA 3591 - Laboratoire d'économie Dionysien (LED)

Directeur : Stéphane Rossignol

Assistant : Kevin Mazaniello

Contact : 01 49 40 72 11

Site Internet : <https://sites.google.com/site/up8led/>

EA 3971 - Centre de recherche interuniversitaire expérience, ressources culturelles, éducation (EXPERICE) :

Directeur site Paris 8 : Pascal Nicolas-Le Strat

Assistante : Fatiha Manseur

Contact : 01 49 40 64 36

Site Internet : www.univ-paris13.fr/experice

EA 4383 - Laboratoire d'informatique avancée de Saint-Denis (LIASD)

Directeur : Arab Ali Cherif

Assistante : Fatiha Manseur

Contact : 01 49 40 64 36

Site Internet : www.ai.univ-paris8.fr

EA 4587 - Forces du droit: paradoxes, comparaisons, expérimentations (FDPCE)

Directeur : Jean-Louis Iten

Assistante : Latufa Yahaya

Contact : 01 49 40 70 66

Site Internet : forcesdudroit.wordpress.com

UMR 7217 - Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA) - Équipes Cultures et Sociétés Urbaines (CSU) et Genre, Travail, Mobilités (GTM)

Directeur : Hervé Serry

Directeurs adjoints : CRESPPA CSU : Laure Pitti, Cédric Lomba

Assistant : Jérémy Deher - jeremy.deher@cnrs.fr - 01 40 25 11 34

Directeurs adjoints : CRESPPA GTM : Carole Brugeilles, Michel Kokoreff

Assistante : Sandra Nicolas - sandra.nicolas@cnrs.fr - 01 40 25 10 60

Site Internet : www.cresppa.cnrs.fr

UMR 7218 - Laboratoire architecture, ville, urbanisme, environnement (LAVUE)

Directrice site Paris 8 : Agnès Deboulet

Assistante : Ana Soares

Contact : 01 49 40 68 73

Site Internet : www.lavue.cnrs.fr

UMR 7533 - Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS)

Directeurs site Paris 8 : Olivier Archambeau, Johan Milian

Assistante : Nathalie Meziane

Contact : 01 49 40 66 83

Site Internet : www.ladyss.com



FORMATION DOCTORALE

1 - Durée de la thèse

La durée de préparation de la thèse de doctorat est de trois ans ou de six ans. Le délai de trois ans s'applique aux doctorant.e.s consacrant 100 % de leur temps de travail à la recherche. Exemple de ce cas de figure : thèse financée par contrat doctoral sans activité complémentaire pour la totalité des trois ans. Le délai de six ans s'applique au doctorant qui consacre moins de 100% de son temps de travail à sa recherche (Arrêté du 25 mai 2016, Art. 14). Au-delà des trois ans, premier cas, ou de six ans, deuxième cas, les études doctorales peuvent, après examen par la direction de l'école doctorale de l'état d'avancement de la thèse, être prolongées à titre dérogatoire pour une durée maximale de deux ans (décision de la Commission Recherche de l'Université Paris 8, réuni le 25 février 2017).

Changement d'études ou de directeur/directrice de thèse

Le changement de sujet ou de directeur/directrice de thèse n'induit pas une prolongation du nombre d'années d'inscription autorisé. Le changement de sujet et de directeur ou directrice de recherche, s'il intervient avant la 3^e année de thèse, peut éventuellement permettre la réinscription en 1^{re} année de doctorat.

Cas de mutation du directeur de thèse

La règle générale veut que le ou la doctorant.e suive son directeur ou sa directrice dans l'établissement d'affectation de ce dernier sauf dérogation accordée par la commission de la recherche.

La césure

La circulaire n° 2015-122 du 22 juillet 2015 du Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche définit la césure comme « une période d'expérience personnelle ». Concrètement, elle permet la suspension du doctorat durant une année universitaire. Le doctorant garde le statut d'étudiant. L'année de Césure n'est pas comptabilisée dans le cursus doctoral.

Le droit à la césure est conditionné par :

- son approbation par le chef d'établissement ;
- la césure doit être demandée avant la dernière année du cursus doctoral, soit avant la réinscription en 3^e année dans le cas d'un cursus en 3 ans, ou avant la réinscription en 6^e année dans le cas d'une formation en 6 ans.

2 - L'encadrement et le suivi de la thèse

Le ou la doctorant.e s'engage sur un temps et un rythme. Il ou elle a vis-à-vis de son directeur ou directrice de thèse un devoir d'information quant aux difficultés rencontrées et à l'avancement de sa thèse. Le ou la directeur.trice de thèse s'engage à suivre régulièrement la progression du travail et à débattre des orientations nouvelles que celui-ci pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis.

Le ou la directeur.trice de recherche veille à l'intégration du ou de la doctorante dans son unité de recherche et à sa participation aux différentes manifestations et réunions organisées par la structure d'accueil.

Les doctorant.e.s admis.e.s à un contrat doctoral se conforment par ailleurs aux obligations du dit contrat tel que soumis à leur signature.

Pour leur part, les membres de l'unité de recherche d'accueil, veillent au respect par le ou la doctorant.e des statuts de l'unité, du règlement intérieur de l'école doctorale, mais aussi des règles relatives à la vie collective et à la déontologie scientifique.

Le ou la doctorant.e doit suivre une formation répartie sur les trois années de thèse réglementaires.

Convention de formation

Lors de l'admission en doctorat, le ou la doctorant.e signe avec l'établissement une convention de formation dans laquelle sont précisés : le résumé de son projet de thèse, son programme et calendrier de recherche, son projet professionnel.

Comité de suivi

Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, les doctorant.e.s doivent, avant leur réinscription en 3^e année, avoir un entretien avec un comité de suivi individuel qui évalue les conditions de la formation et les avancées de la recherche du ou de la doctorant.e. Ce comité ne participe pas à la direction de la thèse - le ou la directeur/trice de thèse n'en fait donc pas partie - mais il émet un avis et remet un compte-rendu à l'école doctorale de rattachement du ou de la doctorant.e.

Portfolio

Depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté du 25 mai 2016, les doctorant.e.s doivent, durant leur cursus, tenir à jour un portfolio dont la trame est proposée par la Coordination des écoles doctorales et le SCUIO-IP.

Ce document comprend la liste individualisée de toutes les activités liées à la formation doctorale, qu'elles soient scientifiques, pédagogiques ou professionnelles. Il permet également de valoriser les compétences développées pendant la préparation du doctorat. Une formation est proposée par le SCUIO-IP afin d'aider les doctorant.e.s à identifier les compétences acquises et à rédiger leur portfolio. Il devra être mis à jour régulièrement et remplacera, à terme, la fiche de suivi demandée par les écoles doctorales à chaque réinscription.

3 - Les ateliers de formation mutualisés et les séminaires de recherche

Les écoles doctorales proposent aux doctorant.e.s les formations utiles à leur projet de recherche et à leur projet professionnel ainsi que les formations nécessaires à l'acquisition d'une culture scientifique élargie.

Dans le cadre d'une harmonisation entre les écoles doctorales, la commission de la recherche s'est prononcée sur les cadres généraux de la formation doctorale dans l'établissement. La formation doctorale implique la participation du doctorant à 3 types d'activités validées à hauteur de 60 ECTS par an, soit 180 ECTS sur 3 ans, réparties comme suit :

- les séminaires du directeur ou de la directrice de recherche ou de l'unité de recherche de rattachement ;
- les séminaires ou journées de l'école doctorale et les formations transversales ;
- des activités scientifiques extérieures - interventions dans des colloques, journées d'études, publications.

En complément de cette formation doctorale scientifique, la coordination des écoles doctorales propose des formations mutualisées. Ouvertes à tous les doctorant.e.s, elles se présentent sous la forme de modules :

- rencontres thématiques transversales et événements scientifiques ;
- formation à la recherche bibliographique et documentaire assurée par la bibliothèque de l'université Paris 8 (3 modules de formation à l'ensemble des ressources électroniques, organisés par disciplines) ;
- formation aux techniques de recherche d'emploi assurée par le SCUIO-IP ;

- formations à caractère professionnalisant dans le cadre de la ComUE (UPS, UPO).

Une fiche de suivi de la formation doctorale, progressivement remplacée par le portfolio, doit être validée par le directeur ou la directrice de thèse lors de sa concertation sur l'état d'avancement de ses travaux de recherche en fin d'année. Elle permettra au doctorant ou à la doctorante d'obtenir l'aval pour sa réinscription.

Par ailleurs, les écoles doctorales ont mis à la disposition des doctorant.e.s les services d'une formatrice spécialisée en anglais scientifique. Ce dispositif permet aux doctorant.e.s de profiter pendant quelques heures d'un entraînement individuel visant à les rendre capables de produire un exposé public en anglais.

Les sessions de formation sont diffusées aux doctorant.e.s et sont affichées sur le site Internet des écoles doctorales.

4 - La soutenance de la thèse : organisation et délais réglementaires

Test de conformité de la thèse

Afin de lutter contre les pratiques de plagiat, l'Université Paris 8 s'est dotée d'un logiciel d'identification des plagats ; l'autorisation de soutenance ne sera délivrée qu'au vu du relevé statistique établi par ce logiciel.

Dépôt de la thèse

Le dépôt de la thèse s'effectue auprès de la bibliothèque universitaire. En parallèle, le dossier de soutenance est déposé auprès du bureau des thèses 10 semaines (hors périodes de fermeture de l'établissement) avant la date de soutenance de la thèse.

Autorisation de soutenance

L'autorisation de présenter une thèse en soutenance est accordée par le ou la président.e de l'université, après avis de la direction de l'école doctorale, sur proposition du directeur ou de la directrice de thèse. Les travaux du ou de la candidat.e font préalablement l'objet d'au moins deux pré-rapports dont les auteurs sont désignés par le ou la président.e de l'université, sur proposition de la direction de l'école doctorale, après avis du ou de la directeur.trice de thèse. Ils doivent être extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement du ou de la candidat.e. Les pré-rapporteurs.trices font connaître leur avis par des rapports écrits sur la base desquels le ou la président.e de l'université autorise la soutenance, sur avis de la direction de l'école doctorale.

Convocation pour soutenance

Après remise des pré-rapports, l'autorisation de soutenance est accordée (ou non) par la direction de l'école doctorale et le ou la président.e de l'université (représenté.e par le ou la vice-président.e de la Commission de la recherche). Les membres du jury et le ou la candidat.e reçoivent ensuite leur convocation par courriel.

La soutenance

Le formulaire de procès-verbal de soutenance et l'avis du jury sur la reproduction de la thèse soutenue seront adressés au ou à la directeur.trice de recherche avec la convocation.

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le ou la président.e de l'université si le sujet de la thèse présente un caractère confidentiel avéré.

Avant la soutenance, le résumé de la thèse est diffusé à l'intérieur de l'établissement. Après la soutenance, une diffusion de la thèse est assurée au sein de l'ensemble de la communauté universitaire.

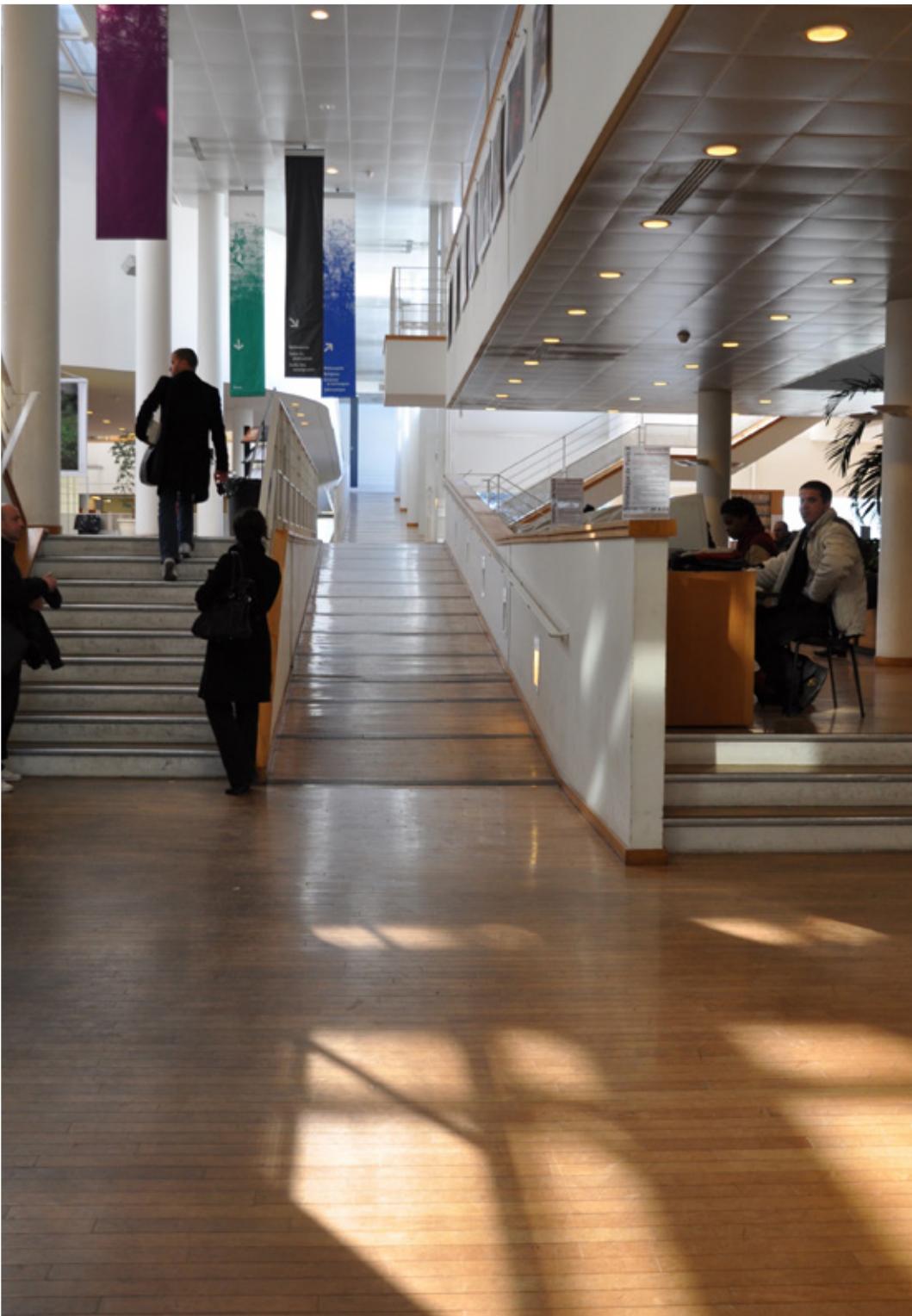
Pour conférer le diplôme de docteur.e, le jury porte un jugement sur les travaux du candidat, sur son aptitude à les situer dans leur contexte scientifique et sur ses qualités générales d'exposition. N

Lorsque les travaux de recherche résultent d'une contribution collective, la part personnelle de chaque candidat est appréciée par un mémoire qu'il rédige et présente individuellement au jury.

L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury. Le ou la présidente ou le ou la rapporteur.trice établit un rapport de soutenance, contresigné par l'ensemble des membres du jury. Ce rapport de soutenance est communiqué au candidat.

N.B. : depuis l'entrée en vigueur du nouvel arrêté de 2016 relatif à la formation doctorale, le ou la directeur.trice de thèse participe au jury mais ne prend plus part au vote, et la mention a été supprimée.

Le dossier de soutenance est disponible par courriel à l'adresse : theses.edpts31@univ-paris8.fr pour les doctorant.e.s de l'ED PTS, ou these.diplome@univ-paris8.fr pour les doctorant.e.s des trois autres ED.



LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ

Doctorant.e.s : soyez les bienvenu.e.s ! Installée au cœur du campus, la bibliothèque de l'Université est à la fois un lieu d'étude, où vous trouverez des ressources documentaires à la mesure de vos besoins, et un espace d'échanges fréquenté par l'ensemble de la communauté scientifique de Paris 8. Conçue par Pierre Riboulet, elle est le fleuron architectural de l'Université. Votre inscription en doctorat vous fait automatiquement bénéficier de tous les services qui y sont proposés.

À propos des collections

Près de 400 000 livres, dont 250 000 en libre accès, sont à votre disposition à la bibliothèque de Paris 8, ainsi que près de 1000 revues imprimées, plus de 30 000 revues électroniques, 300 000 livres électroniques, 45 bases de données, 5000 documents audiovisuels, près de 24 000 thèses, mémoires et habilitations à diriger des recherches, imprimés, plus de 700 thèses électroniques et plusieurs collections patrimoniales, numérisées pour certaines d'entre elles.

Pour en apprendre davantage, rendez-vous sur place, où les bibliothécaires pourront vous renseigner. Vous pouvez également consulter le site de la bibliothèque (bu.univ-paris8.fr) et vous référer au catalogue, au répertoire des bases de données et à celui des revues.

45

Votre thèse à la bibliothèque

La soutenance est une étape essentielle de votre doctorat, et le dépôt de votre thèse à la bibliothèque fait partie de ce processus. Conformément à l'Arrêté du 25 mai 2016, les thèses soutenues à Paris 8 doivent impérativement être déposées à la bibliothèque, qui se chargera de les archiver et de les diffuser. Depuis la rentrée 2014, elles ne sont plus archivées qu'en format numérique.

En ce qui concerne la diffusion de votre travail, qui est obligatoire à moins que votre jury ne le déclare confidentiel, vous disposez de deux options : Intranet (accès restreint à la communauté universitaire Paris 8 via l'ENT) et Internet (accès public). Si la diffusion des thèses soutenues à Paris 8 se fait obligatoirement sur l'Intranet de l'Université, sa mise en ligne sur Internet est fonction de votre décision.

Dans le cas d'une diffusion sur Intranet, votre thèse sera visible dans les murs de l'Université et à distance, pour tous les membres de l'Université Paris 8 connectés à son Intranet. La thèse en question sera alors signalée sur le portail national des thèses (theses.fr), mais le texte lui-même ne sera pas accessible. Dans le cas d'une diffusion sur Internet, votre thèse

sera librement consultable depuis le portail national des thèses et depuis la bibliothèque numérique de l'Université.

Des séances de formation destinées aux doctorant.e.s

Trois séances de formation de deux heures chacune sont proposées aux doctorant.e.s. Elles sont destinées à vous aider à utiliser au mieux les ressources documentaires mises à votre disposition par la bibliothèque et à optimiser la gestion de vos références bibliographiques.

La première séance porte sur la méthodologie de la recherche documentaire. Il s'agit de présenter les ressources proposées par la bibliothèque sur place et à distance : les catalogues, les revues en ligne, les bases de données généralistes et spécialisées, mais également les plateformes de livres électroniques, la bibliothèque numérique, la plateforme d'auto-formation, le service de questions-réponses en ligne, etc.

La deuxième séance est consacrée à Zotero. Cet outil permet de collecter et d'organiser des références bibliographiques issues de différentes sources (catalogues, bases de données, pages web, etc.), afin de les utiliser ensuite dans un document texte, en générant par exemple des notes de bas de page ou des bibliographies.

La troisième séance s'intitule : Autour de la thèse. Elle est l'occasion d'aborder plusieurs thèmes en rapport avec la mise au point d'un premier travail de recherche : les répertoires de thèses, le dépôt d'une thèse, le droit d'auteur, les archives ouvertes, etc.

Plusieurs créneaux horaires vous sont proposés pour chaque séance. Des présentations complémentaires peuvent être organisées à la demande. Il pourra être question de Zotero à un niveau avancé (Zotero mobile, gestion des PDF, compte en ligne, partage des données, etc.), de veille documentaire (flux RSS, Twitter, outils de valorisation de la veille, etc.) ou de bibliométrie.

Des services individualisés

Parallèlement aux formations collectives, la bibliothèque propose des services individuels aux doctorant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s. Des bibliothécaires sont donc à votre disposition pour vous proposer un accompagnement personnalisé à :

I- La recherche documentaire et la veille : accès aux bases de données, recherche d'articles, stratégies de veille, etc.

- la gestion des références bibliographiques : logiciels de gestion bibliographique, rédaction d'une bibliographie, etc.

- la valorisation des ressources et des travaux de recherche : Open Access, dépôt sur Hal, etc.

Pour toute demande : serviceschercheurs.bu@listes.univ-paris8.fr

La salle de la recherche

Cette salle offre aux doctorant.e.s et aux chercheur.e.s un environnement de travail calme, confortable et privilégié. Plusieurs « îlots » permettent d'entreprendre un travail collaboratif et la salle peut au besoin être agencée afin d'accueillir des séminaires. Attention, elle est réservée à des formations de l'Université Numérique en Région Île-de-France les mercredis et vendredis toute la journée. Elle est sinon accessible sur demande, à l'accueil de la bibliothèque (remise d'un badge d'accès en échange d'une carte d'étudiant.e).

Liens

Le portail de la bibliothèque : bu.univ-paris8.fr

La page consacrée aux thèses et aux mémoires : bu.univ-paris8.fr/theses-memoires-archives-ouvertes

La page consacrée au dépôt des thèses : bu.univ-paris8.fr/deposer-une-theses-a-la-bibliotheque

Contacts

Une question relative au dépôt de votre thèse ? publicationsrecherche.bu@listes.univ-paris8.fr

Une demande concernant les formations ? visites-formations.bu@univ-paris8.fr

Pour tout autre renseignement : info.bu@univ-paris8.fr

Le portail HAL

La place des archives ouvertes dans le domaine de la diffusion des résultats de la recherche est aujourd'hui prépondérante.

Destinée à être directement alimentée et consultée par la communauté scientifique, HAL est l'archive ouverte nationale française. Cette base de données pluridisciplinaire accessible en ligne gratuitement regroupe les textes intégraux de plus de 440000 documents, tels que des articles, des thèses de doctorat, des HDR, des actes de colloques, des séminaires, etc. Elle est considérée, en raison notamment de la qualité de son indexation et de ses données, comme étant en importance le cinquième des nombreux «entrepôts» d'archives ouvertes.

Faire usage d'HAL présente de nombreux avantages. En premier lieu, la diffusion d'un document par son biais augmente l'audience et la visibilité de son auteur, vis-à-vis de ses pairs comme de ses sources de financement. Par ailleurs, HAL offre la possibilité de diffuser les travaux de tous types, qu'ils aient ou non été publiés, et permet donc de donner à lire ceux des textes d'un jeune chercheur qui n'auraient pas trouvé leur place chez un éditeur. À l'inverse, le dépôt d'un ouvrage

qui aurait été publié par ailleurs augmente son cycle de vie au-delà de son apparition dans une revue, dans un ouvrage, etc. Enfin, HAL est administré par le CNRS, qui garantit un usage raisonné des données des déposants et un archivage pérenne de leurs travaux.

Liens utiles

Le portail HAL de Paris 8 : hal-univ-paris8.archives-ouvertes.fr

Les archives ouvertes sur le site du SCD : bu.univ-paris8.fr/archives-ouvertes

Besoin d'aide pour déposer vos travaux sur HAL ? servicechercheurs.bu@listes.univ-paris8.fr

Contact

Auguste Aguessy : publicationsrecherchebu@univ-paris8.fr

- 01 49 40 69 58



LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME PARIS NORD

Direction

Directeur : Alain Bertho, anthropologue, professeur à l'université Paris 8
Directrice adjointe : Marie Jaisson, sociologue, professeur à l'université Paris 13

Adresse de la MSH Paris Nord

20, avenue George Sand, 93210 La Plaine Saint-Denis

Téléphone : 01 55 93 93 00

Fax : 01 55 93 93 01

Métro ligne 12, Front Populaire, sortie n°3

Objectifs et axes de recherche

Fondée à Saint-Denis en 2001, la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Paris Nord, Unité de recherche soutenue par le CNRS et les universités Paris 8 et Paris 13 (USR 3258), est une structure d'accueil, d'impulsion, de promotion et de diffusion de la recherche en sciences humaines et sociales.

Comme les autres MSH, elle promeut activement l'interdisciplinarité et l'interinstitutionnalité dans le domaine des SHS. La MSH Paris Nord finance ainsi des projets de recherche par l'intermédiaire d'un appel à projets annuel sur ses cinq axes de recherches. Elle diffuse et valorise également leurs résultats, en organisant notamment des manifestations scientifiques et/ou artistiques à destination des chercheur.e.s, des étudiant.e.s et du grand public.

De plus, les activités scientifiques de la MSH Paris Nord prennent la forme d'accueil de revues scientifiques et d'hébergement de structures liées à ses axes de recherches : GIS, Labex, IDEFI (initiative d'excellence en formations innovantes), associations pratiquant la recherche-action et plusieurs pôles d'entreprises du territoire (Pôle Média Grand Paris, Ed Fab de Cap Digital).

L'ambition de la MSH Paris Nord est en effet de s'inscrire sur son territoire et de collaborer avec ses acteurs multiples. Elle entretient des partenariats de longue durée avec les villes de Saint-Denis,

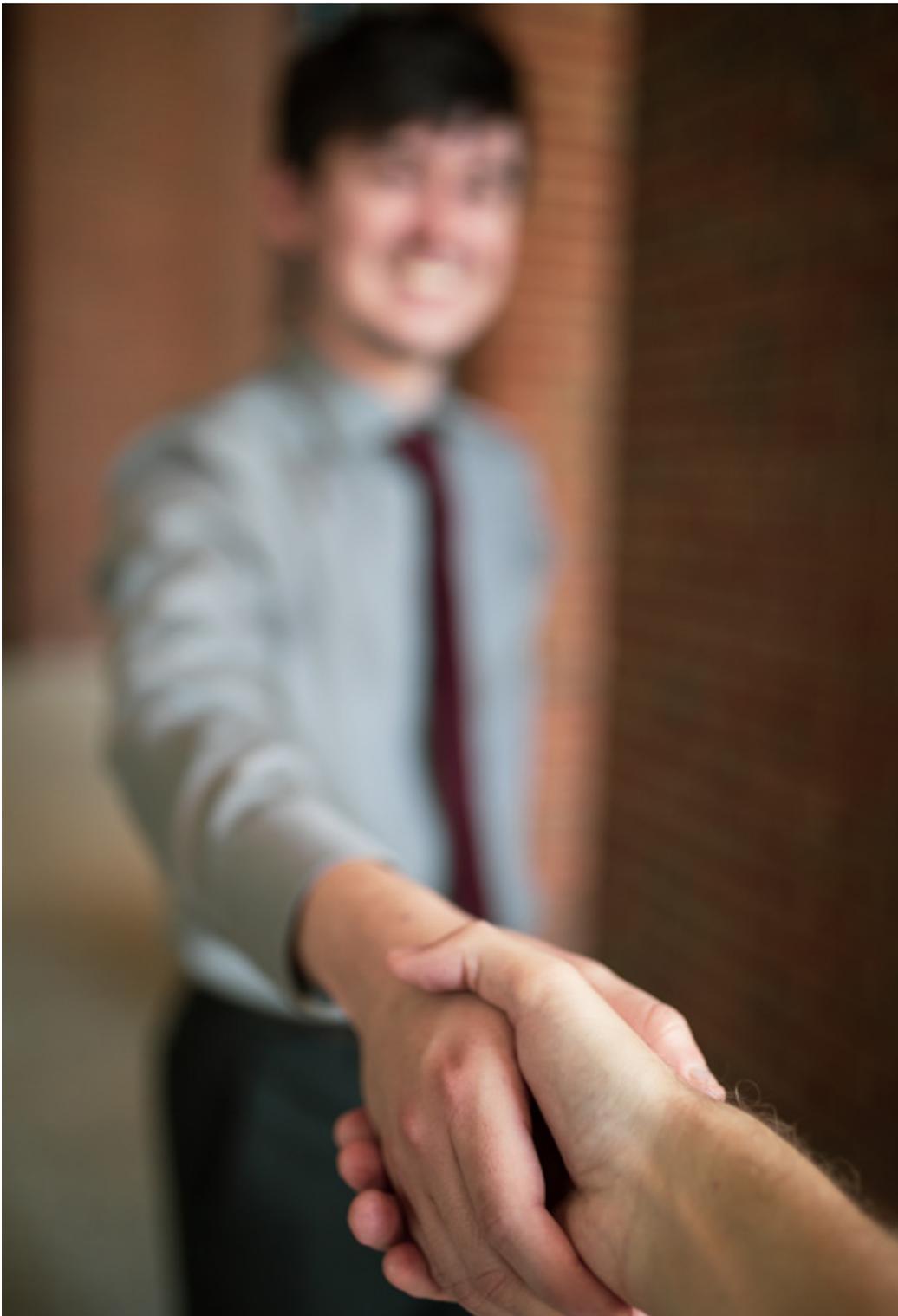
d'Aubervilliers, avec l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, le Conseil départemental de Seine Saint Denis.

La MSH Paris Nord occupe une position de premier plan, au sein de la communauté scientifique internationale, sur ses axes de recherche :

- « Industries de la culture et arts »
- « Corps, santé et société »
- « Mondialisation, régulation, innovation »
- « Penser la ville contemporaine »
- « Archives numériques de l'audiovisuel ».

Chaque année, la MSH Paris Nord lance un appel à projets s'inscrivant dans ces axes de recherche. Il s'adresse à tous les chercheur.e.s qui relèvent d'une structure susceptible d'être reconnue par la MSH Paris Nord. Une attention particulière sera portée aux projets des jeunes chercheur.e.s et des doctorant.e.s.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site Internet de la MSH Paris-Nord : <https://www.mshparisnord.fr/actualites/appels-a-projets/>



ÊTRE DOCTEUR

Les métiers visés

Être titulaire d'un doctorat permet de se diriger principalement vers les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans la sphère publique ou privée. Néanmoins, aujourd'hui les compétences des docteurs sont également valorisées dans des sphères professionnelles autres que la recherche dans des secteurs variés et pour des missions autres que la recherche : management, marketing, commerce, communication, aménagement, conseil, etc.

Une insertion professionnelle réussie est le fruit d'un processus qui commence dès la première année de thèse. Vous interroger sur vos envies, vos valeurs, les métiers qui s'offrent à vous, être en capacité d'identifier vos compétences et de les valoriser, construire et développer votre réseau, capitaliser les expériences nécessaires à vos objectifs, sont les clés du succès d'un avenir professionnel réussi et qui vous ressemble. Tout au long de votre cursus, pour vous y aider, vous avez la possibilité de suivre des formations proposées par la coordination des écoles doctorales, votre école doctorale et le SCUIO-IP.

→ Les métiers de l'enseignement et de la recherche

Enseignant chercheur

À SAVOIR : la qualification est la procédure préalable à toute candidature au poste de maître de conférences des universités en France. Les informations relatives à la constitution du dossier ainsi que les différentes dates clés se trouvent sur le site Internet du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification.htm

Les dossiers de qualification sont examinés par des rapporteurs du Conseil national des universités - CNU - de la section concernée par le doctorat dont le candidat est titulaire.

Informations sur les différentes sections du Conseil national des universités - CNU : <http://www.cpcnu.fr/>

Ingénieur de recherche dans le secteur public

Chargé de recherche dans le secteur privé (R&D)

→ Les métiers en appui à la recherche

Ingénieur de recherche

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23194/ingenieur-de-recherche.html>

→ Les métiers en dehors de l'enseignement et de la recherche

*Travailler en entreprise : conseil, expertise marketing, communication, etc.
Travailler dans la Fonction publique.*

L'entrepreneuriat

Devenir auto-entrepreneur, créer une start-up est un projet qui peut vous tenter. N'hésitez pas à vous faire accompagner (Agence pour la création d'entreprise, les chambres de commerces et d'industrie, etc.).

Travailler à l'étranger

Votre projet professionnel peut également se dessiner en direction de l'étranger.

Le réseau que vous aurez construit au cours du doctorat vous sera d'une grande utilité pour trouver un poste, que ce soit dans l'enseignement, la R&D ou pour d'autres types d'emplois.

Les lieux ressources

→ Le SCUIO-IP de l'université de Paris 8, salle A 347, 01 49 40 67 15/67 17, horaires lundi et vendredi de 9h30 à 12h30, mardi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h, mercredi et jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Courriel : scuio@univ-paris8.fr

Ateliers d'accompagnement vers l'insertion professionnelle, entretiens individuels, relecture de CV et lettre de motivation, documentation, etc.

→ Réso 8 : ensemble de services et d'accompagnements en ligne pour préparer votre insertion professionnelle (offres d'emploi, documentation/conseils, actualité des forums emploi, etc.). Site consultable à partir de votre espace numérique de travail, rubrique « insertion pro ».

→ ABG Intelligence, 239 rue Saint-Martin, 75003 <http://www.intelligence.fr/>: agence spécialisée dans l'accompagnement des docteurs et doctorant.es vers l'insertion professionnelle (ateliers collectifs et accompagnement individuel), elle contribue également à la valorisation et à la reconnaissance du doctorat dans le milieu professionnel. Vous pouvez déposer un CV sur son site et consulter des offres d'emploi, de thèses, contrats CIFRE.

→ Adoc Talent management, <http://www.adoc-tm.com/fr/> : cabinet spécialisé dans le conseil et le recrutement des docteurs.

Consultation d'offres d'emploi et d'études réalisées sur l'insertion

professionnelle des docteurs.

→ APEC (Association pour l'emploi des cadres), <http://www.apec.fr> : sur son site vous trouvez des offres d'emploi, des conseils sur le CV, la rédaction d'une lettre de motivation, des informations sur les secteurs d'activités, les métiers, etc. Vous pouvez également être reçus pour des accompagnements collectifs et personnalisés au sein de leurs agences présentes sur l'ensemble du territoire français.



LISTE DES DOCTORATS

École Doctorale Pratiques et Théories du sens (ED 51)

- Doctorat en Architecture
- Doctorat en Études de genre
- Doctorat en Études de genre + spécialités
- Doctorat en Études hispaniques
- Doctorat en Études hispaniques - Études de genre
- Doctorat en Études italiennes
- Doctorat en Études juives et hébraïques
- Doctorat en Études portugaises, brésiliennes et d'Afrique lusophone
- Doctorat en Histoire et civilisations
- Doctorat en Histoire - spécialité Histoire ancienne
- Doctorat en Histoire - spécialité Histoire médiévale
- Doctorat en Histoire - spécialité Histoire contemporaine
- Doctorat en Histoire - spécialité Histoire moderne
- Doctorat en Langues, littératures et études germaniques
- Doctorat en Langues et littératures françaises
- Doctorat en Langues et littératures françaises - Études du genre
- Doctorat en Langues et littératures françaises - spécialité Sémiotique
- Doctorat en Langues, littératures et civilisations des pays anglophones
- Doctorat en Littérature générale et comparée
- Doctorat en Littérature générale et comparée - Études de genre
- Doctorat en Philosophie
- Doctorat en Philosophie - Études de genre
- Doctorat en Psychanalyse
- Doctorat en Science politique
- Doctorat en Science politique - Études de genre
- Doctorat en Sciences de l'éducation
- Doctorat en Études de genre avec différentes spécialités possibles

59

École Doctorale Cognition, Langage, Interaction (ED 224)

- Doctorat en Psychologie
- Doctorat en Sciences du Langage

Doctorat en Ergonomie
Doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication
Doctorat en Informatique
Doctorat en Mathématiques
Doctorat en Productique - Génie industriel

École Doctorale Esthétiques et Technologies des Arts (ED 159)

Doctorat en esthétique, sciences et technologies des arts, spécialité arts plastiques et photographie
Doctorat en esthétique, sciences et technologies des arts, spécialité images numériques
Doctorat en esthétique, sciences et technologies des arts, spécialité théâtre et danse
Doctorat en esthétique, sciences et technologies des arts, spécialité cinéma et audiovisuel
Doctorat en esthétique, sciences et technologie des arts, spécialité musique

60

École Doctorale Sciences Sociales (ED 401)

Doctorat en anthropologie
Doctorat en droit médical
Doctorat en droit privé et sciences criminelles
Doctorat en études slaves - spécialité culture et civilisation russe et post-soviétique contemporaine
Doctorat en études urbaines, aménagement et urbanisme
Doctorat en géographie - spécialité géographie humaine et régionale
Doctorat en géographie - spécialité géopolitique
Doctorat en informatique
Doctorat en sciences de gestion
Doctorat en sciences de l'éducation
Doctorat en sciences de l'information et de communication
Doctorat en sciences économiques
Doctorat en sociologie

61



INFOS PRATIQUES

Acc&ss Paris-Nord (Centre de Mobilité Paris-Nord)

Depuis 2005-2006, l'Université Paris 8 accueille le Centre de Mobilité Paris Nord (CMPN), lequel a officiellement changé de nom pour « acc&ss Paris-Nord » en 2013.

« acc&ss Paris-Nord » est dédié à l'accueil et à l'accompagnement des doctorant.e.s et chercheur.e.s étrangers et étrangères (doctorant.e.s, post-doctorant.e.s, enseignant.e.s-chercheur.e.s, professeur.e.s invité.e.s...) de tout laboratoire implanté dans le nord de l'Île-de-France (Seine Saint Denis, Val d'Oise).

Missions : avant et pendant le séjour en France, « acc&ss Paris-Nord » se met à la disposition des doctorant.e.s et chercheur.e.s internationaux ou internationales et à celle de leur laboratoire d'accueil pour apporter un accompagnement administratif et logistique, destiné tant à préparer l'arrivée des chercheur.e.s qu'à leur apporter son soutien tout au long de leur séjour :

Demandes de visa, carte de séjour, recherche d'un logement, système de couverture santé, assurances, ouverture d'un compte en banque, impôts, séjour de la famille, scolarisation des enfants, vie pratique, programme de visites culturelles...

Pour bénéficier de ces services, une inscription sur la base de données « acc&ss Paris-Nord » est demandée au préalable. Pour ce faire, veuillez consulter le site Internet ci-dessous ou nous contacter.

Coordonnées :

Courriel : access-parisnord@ciup.fr

Entrée de l'Université - Hall d'exposition

Tél. 01 49 40 71 06 - 01 34 25 72 19

Site Internet : <http://www.univ-paris8.fr/cmpn/>

Accueil physique et téléphonique

Lundi, jeudi, vendredi : +33 (0)1 49 40 71 06 (Entrée de l'Université Paris - Hall d'exposition)

Mardi, mercredi : +33 (0)1 34 25 72 19 (Service des relations internationales - Tour des Chênes 3^e étage - Université de Cergy-Pontoise)

En partenariat avec l'Université Paris 8, l'Université Paris 13, l'Université de Cergy-Pontoise... le centre acc&ss Paris-Nord est un service d'accueil délocalisé de la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP - <http://www.ciup.fr>) et est soutenu par la région Île-de-France.

Contacts utiles

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Doctorat
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20185/le-doctorat.html>

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Qualification
 Recrutement ATER, Maître de Conférences
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22713/galaxie-le-portail-des-candidats-a-la-qualification-et-au-recrutement.html>

Université Paris 8
<http://www.univ-paris8.fr/-RECHERCHE->

ComUE Université Paris Lumière
<http://www.u-plum.fr/>

Campus Condorcet
<http://www.campus-condorcet.fr>

Maison des sciences de l'homme Paris Nord
<http://www.mshparisnord.fr/>

Labex Arts-H2H
<http://www.labex-arts-h2h.fr/>

ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur)
<http://www.abes.fr/>

Le calendrier des lettres et sciences humaines et sociales - Calenda
<http://calenda.org>

Collège de France
<http://www.college-de-france.fr>

Radio thésard France Culture
<http://plus.franceculture.fr/factor...>

Organismes de recherche

CNRS
<http://www.cnrs.fr>

INSERM
<http://www.inserm.fr>

INRA
<http://www.inra.fr/>

IFREMER
<http://www.ifremer.fr/>

INRIA
<http://www-sop.inria.fr/>

IFSTTAR
<http://www.ifsttar.fr/accueil/>

ANR
<http://www.agence-nationale-recherche.fr/>

Associations

Association française des anthropologues - AFA
<http://www.afa.msh-paris.fr>

Association française de sociologie - AFS
<http://www.afs-socio.fr/>

Association française de science économique - AFSE
<http://www.afse.fr/gene/main.php>

Association française de science politique
<http://www.afsp.msh-paris.fr/>

Société française de psychologie
<http://www.sfpsy.org/>

Association française des docteurs en droit - AFDD
<http://www.afdd.fr>

Association des jeunes chercheurs du réseau droit sciences et techniques
 - JC-RDST
<http://www.jc-rdst.org/>

Association nationale recherche et technologie - ANRT - Convention CIFRE
<http://www.anrt.asso.fr/>

Association nationale des docteurs - ANDès

<http://www.andes.asso.fr/>

Association des doctorant.e.s CIFRE SHS

<http://adcifreshs.eklablog.com/>

Intelli'agence (Association Bernard Grégory)

<http://www.intelliagence.fr/>

Confédération des jeunes chercheurs - CJC

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/>

Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis
Coordination des écoles doctorales
2 rue de la Liberté
93526 Saint-Denis cedex